



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 NOVEMBRE 2021

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Madame Corine RINGEVAL.

L'an deux mil vingt et un,
le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur NÉRIN (arrivée à 19h09), Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ,, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur COSSON, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h20).

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.

Madame BOUZAKNOUN, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.

Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.

Monsieur VERCOSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.

Madame CROS, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.

Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur LTEIF.

Monsieur Brigitte BÉRAULT est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 relatif à la démission des Conseillers Municipaux,

Considérant les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du Conseiller Municipal élu, dont le poste est devenu vacant,

Considérant que, par lettre du 15 octobre 2021 adressée à Monsieur le Maire de Mouy, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corine RINGEVAL, élue le 28 Juin 2020 sur la liste « Mouy, une ville pour Tous » a présenté sa démission,

Considérant que cette démission est devenue effective au 18 octobre 2021,

Considérant qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller Municipal, devenu vacant, par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

Considérant que Monsieur Maxime RIVIERE siègera donc en lieu et place de Madame Corine RINGEVAL au Conseil Municipal ainsi qu'aux commissions cadre de vie-voirie-cimetière, travaux urbanisme, efficacité énergétique et culture,

Délibère

Article 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Maxime RIVIERE dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Corine RINGEVAL ainsi qu'en qualité de membre des commissions cadre de vie-voirie-cimetière, travaux urbanisme, efficacité énergétique et culture.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 08/11/2021

Le Maire soussigné, ATTESTE

Date de l'affichage : 17/11/2021

Que la présente délibération a été reçue

N° : 62/21

En sous-Préfecture le : 23/11/2021

Ce point a été ajourné.

Publié le : 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

